

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/10/2023
Procès Verbal

Date de convocation : le 16 octobre 2023

Le 24 octobre 2023, à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

Étaient présents : Mmes POPOFF Jocelyne, PRYMAS Marie, SCHATZ Christiane, MORIOT Eliane, REGRAIN VAYSSE Martine, MM SIODLAK Daniel, DURAND Jean-Pierre, VIRLOGEUX Christophe, AUTOURDE Eric

Était absent excusé : Mmes MARQUES DE OLIVEIRA Delphine (donne pouvoir à Mme PRYMAS Marie),

Étaient absents : Mme COLLAS Virginie, MM MATHIOU Nathan, CRETAUD Laurent, DELHOUME Jean-Philippe

En exercice.....15 Formant la majorité des membres en exercice.
Présents.....10
Votants..... 11 Secrétaire de séance : Mme PRYMAS Marie

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRES DU JOUR

- ✓ Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières
- ✓ Extension du réseau public d'électricité
- ✓ Admission en non-valeur

DELIBERATIONS

N°	Objet
2023/36	Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières
2023/37	Extension du réseau public d'électricité
2023/38	Admission en non-valeur

2023/36 : Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention proposée par la société Ombrières d'Auvergne, en vue de lui octroyer un droit d'occupation d'une durée de 30 ans, sur plusieurs fonciers, afin d'y développer des installations photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter le projet de convention proposée en l'état mais précise que l'ensemble des élus sont favorables au projet cependant la convention doit être retravaillée.

2023/37 : Extension du réseau public d'électricité

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau public d'électricité chemin des Grands Bernards sur une distance de 380 mètres.

Le coût des travaux s'élève à :

- Option 1 : Tranchée réalisée par le SDE03 pour réseaux électriques 31 160 € HT
- Option 2 : Tranchée remise par la commune 12 895.22 € HT.

Pour la réalisation de ces travaux, le SDE 03 demande une contribution financière à la commune

- Option 1 : Tranchée réalisée par le SDE03 pour réseaux électriques 14 022 € HT
- Option 2 : Tranchée remise par la commune 5 802 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité (10 voix pour, 1 voix contre M AUTOURDE Eric) de choisir l'option 2.

2023/38 : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Sophie LAMOTTE, Trésorière, a fait parvenir une liste de dette dont elle propose de les d'admettre en non-valeur.

Le montant s'élève à 289.57 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les sommes indiquées ci-dessus.

Dit que cette somme sera imputée sur les dépenses de fonctionnement à l'article 6541.

• QUESTIONS ORALES

- Présentation de Mme GOLDE Sara nouvelle secrétaire : Mme GOLDE adjoint administratif titulaire a pris ses fonctions le 16 octobre 2023. Elle est principalement en charge de l'accueil, de l'urbanisme et de l'état civil
- Intervention de M MACHADO, présentation du diagnostic énergétique du gymnase : M MACHADO de la société LACLAUTRE a réalisé le bilan énergétique obligatoire du gymnase, il a pu faire part de ses observations à savoir que des travaux seront nécessaires afin de satisfaire aux normes énergétiques mise en place à partir de 2030
- Intervention de M GUIROUS, responsable de la société aedesenergies : présentation d'un projet de centrale photovoltaïques sur une terrain communal
- Projet école : rétro planning : un planning de tout le projet de la construction d'une nouvelle école a été présenté. La durée est estimé a environ 4 ans à partir du lancement du projet.

Séance levée à 20h33